



ARRETE MUNICIPAL

DM/WB - n° 2025/172

Objet : Autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de la Commune de Touques

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par la société AXIANS, représentée par M. David LHERAUX, d'occuper le domaine public pour des travaux de génie civil pour le compte de la société FREE, sur le pylône situé chemin du Marais (arrière du parking de M. BRICOLAGE) à compter du 05 janvier 2026 pour une durée de 60 jours,

Vu la nécessité qu'il y a d'autoriser ces travaux de génie civil,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation est donnée à la société AXIANS d'occuper le domaine public pour des travaux de génie civil pour le compte de la société FREE, sur le pylône situé chemin du Marais (arrière du parking de M. BRICOLAGE) à compter du 05 janvier 2026 pour une durée de 60 jours

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement sera interdit aux abords des lieux d'intervention afin de permettre l'exécution des travaux.

Article 3 : La société AXIANS mettra en place les moyens nécessaires à la sécurisation des abords du lieu de stationnement et assurera la remise en état du domaine public.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à la Police Nationale, aux Pompiers de Touques, aux Services Techniques et à la société AXIANS.

Fait à Touques, le 31 décembre 2025

LE MAIRE

DAVID MULLER